

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes blanches du 13 mars 2018

Le conseil spécialisé pour les filières viandes blanches s'est réuni le 13 mars 2018, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer, pour examiner le bilan économique de l'année 2017 pour les filières volailles et porcs, débattre du projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales et faire le point sur l'état de la contractualisation dans les secteurs avicoles et porcin.

Les interprofessions ont également présenté l'état d'avancement de leurs plans de filières et leurs attentes vis-à-vis de FranceAgriMer.

### Bilan économique de l'année 2017 pour les secteurs porcs et volailles : recul de la demande chinoise en porc, déficit commercial en volailles, lapin, œufs

Concernant la **filière porcine**, la demande chinoise a fortement ralenti en 2017 alors que la production européenne a très légèrement progressé (+ 0,5 %). Les exportations européennes vers la Chine ont ainsi reculé de près de 30 % par rapport à 2016. Elles restent néanmoins supérieures à celles réalisées en 2015. Le recul du débouché chinois a été en grande partie compensé par des exportations vers d'autres pays d'Asie. En France, la diminution des abattages (- 1,8 %) reflète le tassement du cheptel. La progression des exportations françaises se poursuit en 2017, avec pour première destination l'Italie devant la Chine, moins importatrice qu'en 2016. Après une dégradation fin 2017, la rentabilité des élevages s'améliore un peu début 2018. Des divergences significatives de cotation subsistent avec les pays voisins. La filière est inquiète quant à la progression de la peste porcine africaine en Europe de l'Est. Elle souligne l'importance d'une mobilisation de tous les acteurs et des services de l'État pour éviter l'apparition de foyers en France.

Concernant la **filière volailles**, la production française continue de s'éroder en 2017 (- 1 % par rapport à 2016) à l'exception du poulet. La dinde est la grande perdante depuis le début des années 2000. Corollaire, seuls les abattages de poulet progressent.

Pour la seconde année consécutive, le secteur volailles affiche un déficit commercial en volume comme en valeur. Les importations progressent de 2,5 %, en provenance pour l'essentiel de l'Union européenne (viandes fraîches et préparations) alors que nos exportations ont reculé de 1,4 % en 2017. La consommation des ménages continue de s'éroder en 2017 sauf en poulet. Les consommateurs plébiscitent toujours davantage les découpes de poulet, les élaborés et les charcuteries au détriment du poulet entier prêt à cuire. Les importations de volaille représentent désormais un tiers de la consommation française.

Les abattages de **canards gras** ont reculé en 2017 suite aux deux crises successives d'influenza aviaire. Si les importations de foie gras ont diminué de 20 % avec la reprise de la production française, les exportations françaises ont du mal à repartir suite aux embargos sanitaires.

Pour les **œufs**, la production française a progressé de 4 % à 14,9 milliards d'œufs. Le solde commercial français s'est dégradé, notamment pour les œufs coquille qui affichent un déficit de 50 millions d'euros alors que les ovoproduits affichent un résultat positif de 33 millions d'euros.

Côté consommation, les achats des ménages en œufs issus de modes de production alternatifs (bio, label rouge, plein air....) progressent fortement au détriment des œufs issus de poules élevées en cage.

## **Mise en œuvre des plans de filières : mobilisation des interprofessions et attentes vis-à-vis de FranceAgriMer**

La filière porcine se met en marche pour suivre le plan de filière élaboré par Inaporc. De nouveaux comités, commissions et groupes de travail ont été créés au sein de l'interprofession pour mettre en œuvre les actions du plan de filière.

Côté volailles, la constitution d'une interprofession longue associant la distribution est imminente. Elle pourrait voir le jour à la suite d'une assemblée générale constitutive, prévue courant avril. La filière des œufs, pour sa part, travaille en priorité sur l'évolution des modes d'élevage et appelle de ses vœux un observatoire de la consommation pour mieux connaître le circuit de la restauration hors domicile (RHD) et avoir une vision de ses marchés à l'horizon 2025. Pour la filière lapin, la lutte contre la maladie hémorragique du lapin est la priorité absolue de la filière.

Les interprofessions ont par ailleurs précisé leurs attentes vis-à-vis de FranceAgriMer dans l'appui à la mise en œuvre des plans de filière : l'exportation, la RHD, les liens animal/végétal, la connaissance des marchés économiques, constituent le socle des attentes des filières viandes blanches vis-à-vis de FranceAgriMer.

## **Projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire : prendre en compte les spécificités du secteur de la volaille**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté au conseil spécialisé les volets du projet de loi destinés à assurer un meilleur équilibre dans les relations commerciales et une alimentation saine et durable, suite aux conclusions des États généraux de l'alimentation.

Ce projet de loi devrait être examiné par le Parlement avant la fin du premier semestre 2018. Il vise notamment à rénover le cadre de la contractualisation entre producteurs et acheteurs, en faisant évoluer le code rural et de la pêche maritime ainsi que diverses dispositions du code de commerce.

Il prévoit que la proposition de contrat écrit devra désormais émaner de l'exploitant agricole ou de son organisation de producteurs qui dispose d'un mandat de négociation collective, et non de l'acheteur. La mesure est destinée à faire évoluer la construction du prix en partant de l'amont agricole. En cas de contrat écrit, qu'il soit obligatoire ou volontaire, des indicateurs de coûts pertinents de production et des prix des marchés sur lesquels les acheteurs opèrent devront être pris en compte dans la formule de détermination du prix. Ces indicateurs pourront être établis avec l'aide des interprofessions et, en tant que de besoin, de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. La clause de renégociation et la médiation seront renforcées ainsi que les sanctions en cas de non-respect des règles prévues. Les mesures concernant le seuil de revente à perte, l'encadrement des promotions et l'élargissement de la disposition relative au prix de cession abusivement bas sont renvoyées à des ordonnances.

La filière volailles a attiré l'attention des pouvoirs publics sur la diversité des contrats mobilisés dans la filière. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a rappelé que le dispositif sur les contrats sera mis en place à titre expérimental pendant deux ans au terme desquels un bilan sera tiré, pour le faire évoluer si nécessaire.

L'ITAVI et l'IFIP, instituts techniques des secteurs volailles et porcs, ont, à cette occasion, présenté le mode d'organisation de leurs filières et un état de lieux de la contractualisation dans leurs secteurs respectifs.

---

Contacts presse : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)